

□ ENTREVUE □

S. G. : *Quel lien établissez-vous entre le travail des agents et l'ambiance générale du milieu de travail ? Croyez-vous, par exemple, que les familles du Service extérieur doivent pouvoir bénéficier des meilleures conditions de vie possibles ? Est-ce important ?*

D. B. : Le Ministère fait ce qu'il peut pour minimiser les inconvénients que subissent les employés et leurs familles du fait de la nature permutante de leur travail. Il est certain que les Directives sur le service extérieur et les diverses primes sont conçues pour limiter les différences de condition de vie de nos agents affectés à l'étranger. En revanche, je ne voudrais pas que l'on cherche à leur offrir les mêmes conditions de vie que celles dont ils jouissent au Canada.

S. G. : *Le rôle des conjoints a toujours été une question « épineuse ». Y a-t-il vraiment une place pour eux au sein du service extérieur ? On dit souvent que le Ministère ne s'intéresse à eux que du bout des lèvres.*

D. B. : C'est là en effet un sujet très complexe... à mon avis, à cause de la distinction à faire entre le rôle et la situation du conjoint; d'après mon expérience, ce sujet suscite plus de réponses que de questions et, en fait, tous les conjoints auxquels j'ai parlé ont chacun une solution différente à proposer.

S. G. : *Pourquoi ne tenez-vous pas compte de toutes ces solutions ?*

D. B. : Je ne crois pas qu'il y ait de solution qui satisfasse tout le monde. Peut-être suis-je vieux jeu et en tous cas je vieillis. J'ai envisagé la question en regard de ce que font les Japonais, qui à mon avis est très avant-gardiste. Dans le système japonais, le conjoint a le choix d'accepter ou de refuser son rôle

de représentation et sa décision détermine le montant des primes versées à la famille. Je veux parler des agents et non des employés de soutien, car il y a ici une distinction à faire.

S. G. : *Le Ministère fait-il quelque chose pour la carrière du conjoint ? (Certains conjoints doivent démissionner, abandonner leur carrière...)*

D. B. : Il s'agit là en effet d'un problème réel. Je crois que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour le régler. Autrement dit, nous cherchons le plus possible à accommoder les conjoints grâce à des dispositions de congés sans traitement ou à des accords conclus avec d'autres pays, qui leur permettent de travailler dans le pays d'affectation de leur mari ou de leur femme. Nous continuerons à négocier, sur une base réciproque, les meilleures perspectives d'emploi possibles.

Il n'y a pas de solution simple et qui convienne à tous. À mon avis, nous devons continuer de favoriser la poursuite de carrières distinctes si tel est le désir des époux et en même temps appuyer le plus possible les conjoints qui veulent s'associer au rôle de l'employé. Il y a divers moyens d'y parvenir. Mais comme je vous l'ai dit, si je demande l'avis de six conjoints, ils auront six recommandations différentes à me faire.

S. G. : *Que pensez-vous du français au Ministère ? ou de la position des francophones ?*

D. B. : Cette question évolue sans cesse. L'usage du français a des hauts et des bas. La situation dépend tout d'abord des cadres. Les ministres et le Ministère adoptent les habitudes que l'on retrouve aux échelons supérieurs. Je voudrais que les débats du comité exé-

cutif et du comité de gestion se déroulent davantage dans les deux langues. Il était de tradition de tenir les réunions dans les deux langues, chaque personne ayant le droit d'utiliser la sienne. C'est cette tradition que j'ai connue à mes débuts au Ministère, c'est à cette tradition que je suis accoutumé et je voudrais la voir renforcée à l'avenir.

S. G. : *Quels sont vos projets futurs ?*

D. B. : Nous essayons d'introduire au Ministère un grand plan de gestion dont un volet porte sur la réduction du nombre des missions et de nos services et l'autre sur un nouveau réseau de communication qui, s'il marche, sera probablement l'un des instruments les plus importants que le Ministère aura à sa disposition au cours de la prochaine décennie et des décennies suivantes. Il s'agit d'une entreprise phénoménale qui a été approuvée par le Conseil du Trésor. Ainsi, au niveau administratif, la mise en œuvre du plan de gestion à long terme et l'établissement d'un bon rapport avec les organismes centraux est pour l'instant et pour l'avenir un projet d'une importance considérable à mes yeux.

Je voudrais aussi voir apporter des changements à notre politique du personnel. J'ai là-dessus beaucoup d'idées que j'aimerais réaliser si nous avons le temps. Je veux que le Ministère ait toutes les possibilités de faire connaître ses talents au gouvernement et à l'extérieur.

Dans les domaines de la politique, j'aimerais beaucoup que le Ministère garde sa structure actuelle, qui combine l'aspect commerce et l'aspect affaires étrangères. Je crois qu'il fonctionne maintenant bien sous cette forme, que je voudrais donc voir préservée.

S. G. : *Merci beaucoup □*